



Assemblée générale

Distr. générale
7 septembre 2005

Français seulement

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Rectificatif

Chapitre 33 Sûreté et sécurité

Paragraphe 33.35, alinéa a)

Substituer au texte actuel :

a) L'action menée par le Département de la sûreté et de la sécurité bénéficiera de la collaboration sans réserve et de l'appui des organisations participant au système de gestion de la sécurité et du personnel.

